



RÈGLEMENT DE COURSE RAID AMAZONES 2019 UNIQUEMENT

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE	2
ARTICLE 2 : INSCRIPTION	3
ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ANNULATION	3
ARTICLE 4 : HÉBERGEMENT	4
ARTICLE 5 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ	5
ARTICLE 6 : LES EQUIPES	6
ARTICLE 7 : IDENTIFICATION DES ÉQUIPES	6
ARTICLE 8 : TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE	6
ARTICLE 9 : EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PAR ÉQUIPE ET PAR CONCURRENTS	7
ARTICLE 10 : EQUIPEMENTS FOURNIS ET CONSEILLÉS PAR ZBO	7
ARTICLE 11 : BAGAGES	7
ARTICLE 12 : FLOCAGE DES SPONSORS	7
ARTICLE 13 : PROGRAMME	8
ARTICLE 14 : ATTITUDES ET DROITS A L'IMAGE	9
ARTICLE 15 : PRÉPARATION PHYSIQUE ET CONSEILS	9
ARTICLE 16 : RÉCLAMATIONS	9
ARTICLE 17 : PARCOURS ET BARRIÈRES HORAIRES	10
ARTICLE 18 : DÉPART ET CLASSEMENT	10
ARTICLE 19 : RAVITAILLEMENTS	10
ARTICLE 20 : CONTRÔLES DE PASSAGE	10
ARTICLE 21 : ÉPREUVES ET ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI	11
ARTICLE 22 : ABANDON MÉDICAL OU VOLONTAIRE	13
ARTICLE 23 : PÉNALITÉS DE COURSE	14
ARTICLE 24 : MÉDICAL	15
ARTICLE 25 : VACCINATION	15
ARTICLE 26 : TROUSSE A PHARMACIE	16



ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

L'objectif de ce règlement est de vous aider à préparer, dans les meilleures conditions, votre participation au prochain Raid Amazonas. Lisez le attentivement car certains points vous sembleront mineurs mais prendront toute leur importance une fois sur le site de l'événement. Il est capital d'en connaître les moindres détails si l'on veut prétendre à un classement honorable.

Pour les habituées de ce raid, il est important de signaler que ce texte évolue chaque année, veuillez en prendre connaissance, parapher chaque page et apposer votre signature en fin de règlement.

Ce règlement concerne toutes les amazones constituées en équipe de 2 ou de 3.

A noter qu'il est impossible de rédiger des règles pour toutes les situations.

La direction de course reste donc la seule autorité compétente habilitée à interpréter, modifier et statuer sur les différents cas de figures qui pourraient intervenir lors du Raid. Le règlement de course pourra être modifié et/ou complété par le directeur de course, seule personne habilitée. En cas de modification les chefs d'équipe en seront informés pendant l'événement.

Toute concurrente inscrite au Raid Amazonas accepte de se soumettre aux décisions de cette autorité.

En procédant à cette inscription, vous déclarez être majeure à la date du départ du raid et savoir nager (l'attestation sur l'honneur fournie par ZBO et signée par vous fait foi).

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas traité et sera mis de côté en attendant les éléments manquants. Le Permis de Conduire n'est pas une preuve d'identité et ne sera pas accepté comme pièce d'identité valable. Chaque concurrente devra avoir en sa possession un justificatif d'identité demandé par ZBO (passeport valide pour une période allant jusqu'à 6 mois après la date retour du raid) sa carte de groupe sanguin et son carnet de vaccination (à défaut une attestation faite par son propre médecin traitant).

Pour tout renseignement concernant l'interprétation du règlement, veuillez contacter l'organisation par téléphone au +33(0) 6 08 63 47 73 ou par mail à zbo@zbo.fr



ARTICLE 2 : INSCRIPTION

La Société Ze Big Organisation (ZBO) est l'organisateur du Raid Amazonas.

Le montant de l'inscription pour le Raid Amazonas au Vietnam 2019 est fixé à 3320 euros HT soit 3984 euros TTC par concurrente hors billet d'avion, comprenant :

- L'organisation et la gestion de la course
- 65 organisateurs
- Le matériel pour les épreuves de VTT, canoë et tir à l'arc
- Le transport du matériel (6 containers, 30T de matériel)
- L'hébergement à l'hôtel
- La pension complète pendant l'événement
- L'eau pour l'ensemble du séjour (hôtel et épreuves)
- Les ravitaillements
- Les différents transferts prévus par l'organisation au départ de l'hôtel (sauf dispositions particulières)
- L'assistance médicale sur le Raid par AMS (6-7 médecins urgentistes)
- L'assurance responsabilité civile organisateur
- L'assurance rapatriement Europ Assistance
- La médiatisation de l'événement
- Radio Raid pour vos interviews
- Une équipe media (6 photographes et 3 cameramen)
- Vos photos en haute définition
- La tenue vestimentaire officielle aux couleurs des partenaires de l'événement
- Un sac de voyage
- L'expédition de vos sacs et tenues officielles à domicile dans toute l'Union Européenne (excepté les DOM/TOM et la Suisse)

Une équipe est considérée comme inscrite après réception du dossier et du règlement total de l'inscription. Une équipe est considérée comme préinscrite après réception de 80% du montant de l'inscription et de ce fait peut prétendre à un numéro d'équipe donné par l'organisation.

Le nombre maximum d'inscription est de 40 équipes de 3 et 90 équipes de 2.

Au delà de ce quota, une liste d'attente sera mise en place, date de la réception du dossier chez ZBO faisant foi (contenant 100% du financement + les documents obligatoires demandés).

A J-30 jours: 100% du montant TTC de l'inscription (7968 euros TTC par équipe de 2 et 11952 euros TTC par équipe de 3) doivent être réglés.

Si la totalité du règlement n'est pas effectuée à moins de 30 jours avant le départ, la place de l'équipe n'est plus garantie et pourra être réattribuée par ZBO à une équipe en liste d'attente et disposant de 100% du financement.

Si la totalité du règlement n'est pas effectuée le jour du départ, cet état de fait est considéré comme annulation, et la pénalité correspondante s'applique (ou un report au raid suivant pourra être proposé sans pénalité, (sauf 100 euros de frais de dossier par concurrente, mais une fois seulement).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation d'inscription doit être notifiée à la société Z.B.O. par lettre recommandée avec accusé de réception. ZBO vous donne la possibilité de conserver les fonds versés et de reporter votre participation pour le raid suivant. En cas de deuxième annulation la pénalité du premier report s'applique.



Annulation à J-60 jours 100 euros de frais de dossier par concurrente seront retenues sur les sommes déjà versées
Annulation à J-45 jours sera soumise à 30% de pénalité du montant TTC de l'inscription de l'équipe ainsi que 100% du billet d'avion

Annulation à J-30 jours sera soumise à 40% de pénalité du montant TTC de l'inscription de l'équipe ainsi que 100% du billet d'avion

Annulation à J-15 jours sera soumis à 50% de pénalité du montant TTC de l'inscription de l'équipe ainsi que 100% du billet d'avion

Annulation à J-7 jours sera soumis à 75% de pénalité du montant TTC de l'inscription de l'équipe ainsi que 100% du billet d'avion

No show le jour du départ sera soumis à 100% de pénalité du montant TTC de l'inscription de l'équipe ainsi que 100% du billet d'avion

Les concurrentes confirment être pleinement conscientes des risques inhérents à la pratique des disciplines multi sports lors d'un raid.

Par leur inscription, les concurrentes attestent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à l'accepter dans sa totalité (à noter que toute l'équipe doit signer le règlement, en paraphant toutes les pages) et à fournir tous les documents nécessaires à l'inscription.

La Société Z.B.O. se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute concurrente et/ou équipe sans avoir à se justifier.

ARTICLE 4 : HÉBERGEMENT

EQUIPES DE 2 : 2 EQUIPES PAR CHAMBRE

EQUIPES DE 3 : 1 EQUIPE PAR CHAMBRE



ARTICLE 5 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur ainsi qu'une assurance rapatriement EUROP assistance pour chaque concurrente.

Les concurrentes auront la possibilité de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation. (La société ZBO, vous proposera un courtier via une newsletter, un mois avant le départ).

L'Article L. 321-4 du Code du Sport stipule que les organisateurs d'épreuves sportives sont tenus d'informer les « participants » de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance Individuelle Accidents couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Bien que la Loi Buffet du 6 juillet 2000 ait supprimé cette obligation de proposition d'assurance pour l'Organisateur, ce dernier reste tenu par une responsabilité générale et permanente de sécurité à l'égard de l'ensemble des pratiquants sportifs.

C'est pourquoi ZBO vous recommande de vous rapprocher de son Courtier d'Assurances, le Cabinet VERSPIEREN.

CONTACT : Eric Andula, cabinet VERSPIEREN : raidamazones@verspieren.com

L'organisation ne sera pas responsable de tout dommage, vol ou perte d'objet lors de l'événement. Les concurrentes s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve et le raid.

L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation en vigueur dans le pays hôte, et celle du code de la route en particulier.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu lors de sorties non prévues par le programme journalier du Raid (ex : dîner en ville. Et dans ce cas il vous est demandé de prévenir l'organisation la veille de votre sortie).

L'organisation ZBO sera déchargée de toute responsabilité concernant les concurrentes souhaitant anticiper et/ou prolonger leur séjour au Vietnam en dehors des dates officielles du raid (du 11/10 au 20/10/2019)

IMPORTANT :

L'assurance de ZBO couvre l'ensemble des concurrentes ayant acheté leur billet d'avion à ZBO et ceci à partir de leur arrivée à l'aéroport CDG le 11 Octobre 2019 jusqu'à leur retour à CDG le 20 Octobre 2019. Pour toutes les concurrentes ayant acheté leur billet d'avion par elles mêmes sans passer par ZBO, la couverture d'assurance débutera le 12 Octobre à leur arrivée à l'hôtel Centara Beach Resort, et prendra fin le 19 Octobre à 12h00 (midi).

Les concurrentes prennent en charge leur prolongement de séjour et déchargent la société ZBO de toute responsabilité en signant sur place une décharge lors des contrôles administratifs le premier jour du raid.



ARTICLE 6 : LES EQUIPES

Le raid Amazones est ouvert à toute femme âgée au minimum de 18 ans la veille de la première épreuve de l'événement.

Les concurrentes s'engagent à participer au Raid Amazones par équipes de 2 ou de 3 personnes.

Lors de la première journée, les concurrentes doivent se présenter aux 3 contrôles (administratif, médical et photo de l'équipe en tenue officielle du Raid) ainsi qu'aux ateliers VTT (contrôle du matériel obligatoire) et canoë (récupération pagaies, gilets de sauvetage et chasubles).

L'équipe de course est constituée de 2 ou de 3 concurrentes sur toutes les épreuves (sauf cas de force majeure défini par le médecin de l'événement).

Par le seul fait de s'engager, toutes les concurrentes de l'équipe attestent savoir nager 50 mètres en nage libre, savoir pratiquer le VTT et le canoë. Les concurrentes doivent fournir à l'organisation un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités multisports du Raid Amazones (VTT, canoë, trail, tir à l'arc, chasse au trésor).

ARTICLE 7 : IDENTIFICATION DES ÉQUIPES

Les équipes courent sous un nom qu'elles s'approprient (personnel ou sponsor). Le nom de l'équipe doit être mentionné sur le dossier d'inscription afin d'être validé par la société ZBO.

Chaque équipe nomme un chef d'équipe responsable de l'équipe. (Le nom du capitaine doit être mentionné sur le dossier d'inscription afin d'être validé par la société Z.B.O)

ARTICLE 8 : TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE

Chaque concurrente devra être munie d'un bracelet d'identification délivré par l'organisation, valable pendant toute la durée du Raid Amazones. Seules les participantes munies de celui-ci auront accès aux épreuves, repas, hôtels, remise des prix etc.

Le port du t-shirt officiel est obligatoire pendant les épreuves et les activités de l'après-midi. Aucune autre casquette que la casquette officielle n'est autorisée sur les épreuves et les activités de l'après-midi. Tout refus sera soumis à des pénalités pendant la course (voir art. 23 : tableau des pénalités).

Les t-shirts, dossards et autres supports vestimentaires ne devront pas être découpés et/ou modifiés sous peine de pénalités (voir art. 23 : tableau des pénalités).



ARTICLE 9 : EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PAR ÉQUIPE ET PAR CONCURRENTE

Le port du casque VTT (pas de casque de BMX) est obligatoire pour l'épreuve de VTT sous peine d'exclusion (voir art. 23 : tableau des pénalités).

Le port du gilet de sauvetage et du chasuble est obligatoire sur les épreuves de canoë (sous peine d'exclusion voir art. 23 : tableau des pénalités). Le sac à dos ou camelbak est mis obligatoirement à l'intérieur du canoë (pas sur le dos de la concurrente).

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PAR EQUIPE

1 sifflet
1 porte carte étanche (format A4)
1 boussole
1 multi-outil VTT
1 pompe à vélo
1 kit de réparation VTT (Rustine, Colle et Démonte pneu)
1 adaptateur universel

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PAR CONCURRENTE

1 casque VTT
1 chambre à air 27,5 pouces grosse valve
1 camelbak contenance 2L minimum *
8 épingles à nourrice
1 cuissard et des mitaines VTT
1 Sac de voyage **ZBO** (contenance 20kgs)

* La poche à eau du camelbak doit être de 2L au minimum. Toute concurrente qui présente une poche à eau de moins de 2L se verra refuser le départ, même si elle dispose de gourdes additionnelles permettant d'atteindre un volume total de 2L.

ARTICLE 10 : EQUIPEMENTS FOURNIS ET CONSEILLÉS PAR ZBO

FOURNI PAR ZBO

1 t-shirt de course par jour
1 sweat à capuche
1 coupe-vent
1 casquette
1 buff
Tour de cou pour badge
2 badges nominatifs
1 sac de voyage à utiliser OBLIGATOIREMENT comme bagage en soute

EFFETS À PRÉVOIR (à titre indicatif)

1 paire de lunette de soleil
2/3 paires de chaussures de trail
5/6 shorts
2/3 pantalons/ leggings long
2/3 pantalons/ leggings mi longs
1 paire de guêtres (trek)
1/2 maillot de bain
1 tenue habillée
1/2 serviette(s) de toilette séchage rapide
Chaussons de canoë

ARTICLE 11 : BAGAGES

Vos effets de voyage ne peuvent excéder 2 bagages : un bagage en soute (sac de voyage fourni par ZBO obligatoire) et un bagage à main qui ne doit pas dépasser les 10KGS (sac à dos recommandé). Vos bagages doivent être équipés de cadenas.

Nous vous recommandons de porter vos chaussures de trail pendant le voyage et de placer une tenue de course complète, le camelbak et le casque VTT dans votre bagage à main.

Le poids de votre bagage en soute ne devra pas excéder 20 kg par concurrente (poids maximum supporté par le sac de voyage fourni par ZBO).

Lors de votre enregistrement à l'aéroport, l'ensemble de vos bagages sera badgé avec une étiquette étanche et indéchirable comportant votre nom, votre numéro d'équipe ainsi que les informations nécessaires à sa récupération en cas de perte.

ARTICLE 12 : FLOCAGE DES SPONSORS

ZBO fournit les t-shirts de course (à utiliser matin et après midi) sur lesquels vous allez pouvoir floquer vos sponsors sur les emplacements définis par ZBO (voir ci-dessous).



Les concurrentes s'engagent à ne pas utiliser d'autres emplacements que ceux prévus par l'organisation à cet effet, sous peine de pénalité (voir art. 23 : tableau des pénalités) :

- T-shirt de course : Uniquement épaule droite et gauche (mesures conseillées 6cm x 8 cm) possibilité de flochage dans le dos mais peu visible le matin cause camelbak mais visible l'après-midi
- Casquette : vous pouvez mettre votre numéro d'équipe sur les côtés sans toucher aux logos officiels du Raid Amazonas
- Sac à dos (Camelbak) : Bas du sac conseillé (mesures recommandées 8cm x 8cm) (autocollants à prévoir avec les sponsors)
- Casque de VTT : latéral droit et gauche (mesures conseillées 6cm x 6cm) (autocollants à prévoir avec les sponsors)
- Shorts - leggings : flochage libre

Sur le T-shirt officiel les logos des sponsors du Raid et le nom de l'événement devront toujours rester apparents sous peine de pénalité (attention à la largeur des bretelles du camelbak).

ARTICLE 13 : PROGRAMME

Le programme peut être sujet à des modifications, sans obligation pour l'organisateur d'en faire part préalablement aux concurrentes.

En cas de mauvaises conditions atmosphériques ou de problèmes de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de neutraliser, modifier, voir annuler les épreuves, et ce, par souci de sécurité. Dans ce cas, la direction de course reste la seule autorité compétente pour définir des critères permettant l'édition d'un classement équitable.

En plus du briefing général lors de l'arrivée des concurrentes sur le site de l'évènement, il y aura un briefing quotidien chaque soir. La présence et l'émargement de chaque participante y est obligatoire (voir art. 23 : tableau des pénalités).



ARTICLE 14 : ATTITUDES ET DROITS A L'IMAGE

Les concurrentes et leurs proches acceptent les risques de ce type de compétition et s'engagent à ne poursuivre en aucun cas l'organisation, ils autorisent l'organisation à utiliser toutes les images tournées par la société ZBO ou les télévisions présentes, leurs noms, leurs images, leurs voix et leurs prestations sportives enregistrées, avant, pendant et après le Raid Amazonas et autres soirées organisées à cette occasion, sous toutes formes, pour tous supports existants et à venir, dans le monde entier, sans aucune limitation de durée dans le temps.

Les concurrentes renoncent à tout droit concernant les sons et images enregistrés sur quelque support et manifestation que ce soit, avant, pendant et après l'évènement, dans le monde entier, sans aucune limitation de durée dans le temps. Toutes les concurrentes s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

Les concurrentes s'engagent à ne pas porter préjudice à l'image des partenaires de l'évènement ou à celle des sponsors qu'elles représentent, par leur comportement, leurs attitudes ou leurs déclarations. Ce point contractuellement défini entre ZBO et ses partenaires pourra faire l'objet de poursuites.

En aucun cas, la société ZBO ne pourra être tenue responsable d'agissements ou/et de déclarations susceptibles d'entacher ou de ternir l'image des partenaires de l'évènement. Chaque concurrente engage sa pleine responsabilité sur ce point et reconnaît avoir été informée en ce sens.

ARTICLE 15 : PRÉPARATION PHYSIQUE ET CONSEILS

Chaque équipe gère elle-même sa préparation physique à savoir :

VTT : s'entraîner sur une distance variable selon le dénivelé (30 à 50 km)

Course à Pied : s'entraîner sur une distance variable selon le dénivelé (10 à 20 km)

Canoë : s'entraîner sur une distance variable (12 à 20 km) le plus important est de savoir barrer le canoë. Position assise avec pagaie simple

Tir à l'Arc : s'entraîner sur des cibles de 80 cm à une distance de 10 m

Il est important de s'entraîner à utiliser votre camelbak pendant l'effort et sur tous les types d'épreuves et avec celui qui vous servira pendant le raid.

ARTICLE 16 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant une épreuve devra être faite le jour même, par écrit et être transmise au PC Course au plus tard dans les 15 mn après la publication des résultats faite à la fin du briefing quotidien.

Passé le délai de 15 minutes, toute réclamation sera nulle et les résultats seront définitifs.



ARTICLE 17 : PARCOURS ET BARRIÈRES HORAIRES

Une étape par jour avec retour à l'hôtel. Une étape peut regrouper plusieurs épreuves. La progression se fait à pied, VTT, canoë ou tout autre moyen annoncé préalablement.

Il n'y a pas de barrières horaires sur les épreuves, mais pour des raisons de sécurité, la direction de course se réserve le droit d'imposer un temps limite de course (barrière horaire). Passé le temps imparti, l'organisation ramènera les équipes encore en course à l'arrivée.

Le temps de course pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 1 heure (voir art. 23 : tableau des pénalités).

ARTICLE 18 : DÉPART ET CLASSEMENT

Seul le comité de course est habilité à donner le départ, les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes. L'ordre de départ est laissé à la discrétion de la direction de course, il peut se faire dans l'ordre des numéros d'équipes, dans l'ordre du classement ou dans l'ordre inverse du classement.

L'équipe qui aura réalisé le temps cumulé le moins élevé, compte tenu des pénalités, sera déclarée vainqueur du classement de l'étape.

L'équipe qui aura cumulé le temps total le moins élevé sur l'ensemble des épreuves, compte tenu des bonus, sera déclarée vainqueur au classement général.

Il y aura 2 classements : par équipe de 2 par équipe de 3

Pas de classement scratch

ARTICLE 19 : RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements sont mis en place tout au long des parcours et à l'arrivée de chaque étape. Il est obligatoire de s'y arrêter pour faire le plein en eau de votre camelbak.

ARTICLE 20 : CONTRÔLES DE PASSAGE

Les contrôles de passage peuvent être effectués sous différentes formes, soit Check point avec le commissaire de course, soit ravitaillement.

Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passage (CP) qui doivent être passés obligatoirement en équipe. Au passage du CP, la chef d'équipe devra annoncer son numéro d'équipe au commissaire de course qui pointera votre passage.

L'équipe doit être complète tout au long de la course, si tel n'était pas le cas les commissaires de course peuvent arrêter l'équipe et attendre qu'elle se regroupe pour repartir.

Tout contrôle de passage non passé sera sanctionné d'une pénalité d'une heure (voir art. 23 : tableau des pénalités).



ARTICLE 21 : ÉPREUVES ET ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI

Une épreuve est une course chronométrée entre 2 points, le départ et l'arrivée. Lorsque plusieurs épreuves ont lieu sur la même journée, il y a autant de départs et d'arrivées que d'épreuves.

Les épreuves sont de type nature : VTT, canoë, trail, tir à l'arc, chasse au trésor.

Des épreuves spécifiques selon le lieu et la destination pourront être organisées. Toutefois, l'organisation atteste que ces épreuves spécifiques ne requièrent pas d'aptitudes physiques spécifiques.

Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués. Les équipes doivent respecter les itinéraires de la course tracés sur le roadbook. Dans le cas où le parcours est balisé, tout itinéraire alternatif autre que celui fixé par le directeur de course et toute erreur de parcours seront soumis à pénalités. Seul le directeur de course en collaboration avec les organisateurs fixera la sanction en fonction de la durée de l'étape.

Les équipes ne prenant pas en compte les consignes de sécurité données lors des briefings (exemple : non respect du code de la route) seront pénalisées de 2 heures (voir art. 23 : tableau des pénalités).

Aucune neutralisation de temps ne sera décomptée pour les ravitaillements, attente des secours, etc... pendant les épreuves.

VTT

ZBO fournit un VTT à chaque concurrente.

Lors des épreuves de VTT, les équipes doivent être en possession de leur kit de réparation, multi outils, pompe et chambre à air (dimensions des roues 27,5 grosse valve). Le port du casque de VTT est obligatoire pour toutes les concurrentes.

Tout autres moyens de propulsion (exemple : pédales automatiques) autres que ceux fournis par ZBO sont interdits sous peine d'exclusion.

Pour des raisons évidentes de sécurité (risques de chutes pouvant entraîner de graves blessures), il est interdit de se tracter à l'aide de cordes ou d'élastiques sous peine de pénalités.

Aucune neutralisation de temps ne sera décomptée pour : Crevaisons ou casse du VTT pendant l'étape.

RUN AND BIKE

Les règles décrites dans la rubrique VTT sont valables pour les épreuves de RUN AND BIKE.

Règles spécifiques au RUN AND BIKE :

Les équipes ont un VTT par équipe de 2 et un VTT par équipe de 3. Lors de la journée des contrôles administratifs, les concurrentes pourront, en fonction de leurs tailles, choisir le VTT qui sera conservé pour le RUN AND BIKE. Le port du casque de VTT est obligatoire pour l'épreuve. Les concurrentes ont le choix de prendre un casque par personne ou encore un par équipe, mais il faudra se le passer à chaque relais.

TIR A L'ARC

Le matériel

ZBO met à disposition des arcs traditionnel sans viseurs de droitier et de gaucher, des flèches et des protections de bras pour l'épreuve.

Type d'épreuves : TIR PAR EQUIPE EN RELAIS

Distance : 10m

Taille de la cible : 80cm

Pour les équipes de 3 :

2 tours d'échauffement (2 flèches par concurrente et par tour) soit 12 flèches pour l'équipe

2 tours de compétition (2 flèches par concurrente et par tour) soit 12 flèches pour l'équipe

Temps imparti : 2 minutes par tour

Dans les deux tours de compétition toutes les flèches comptent pour l'établissement du résultat

Pour les équipes de 2 :

2 tours d'échauffement (2 flèches par concurrente et par tour) soit 8 flèches pour l'équipe

2 tours de compétition (2 flèches par concurrente et par tour) soit 8 flèches pour l'équipe

Temps imparti : 1.20 minute par tour

Dans les deux tours de compétition toutes les flèches comptent pour l'établissement du résultat

Barème des points des 2 tours de compétition

Bonus temps : 1 point = 15 secondes

Équipes de 3

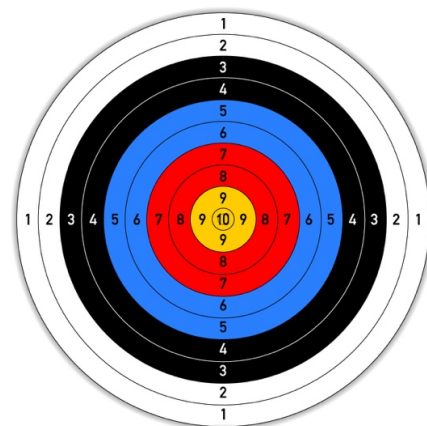
4 flèches par concurrente, soit 12 au total pour l'équipe

Score max = 120 points, soit 30 minutes

Équipes de 2

4 flèches par concurrente, soit 8 au total pour l'équipe

Score max = 80 points, soit 20 minutes



Le Bonus temps sera décompté du temps au classement général le dernier jour du raid.

CANOË

ZBO fournit un canoë de 3 places par équipe, des pagaies, des gilets de sauvetage et des chasubles.

Le chasuble est porté par-dessus le gilet de sauvetage. Le dossard apparent est fixé devant à l'aide des épingles à nourrice obligatoires.

La propulsion se fera en position assise avec des pagaies courtes à l'aide et uniquement à l'aide des pagaies fournies, pas de voile ni autre moyen de propulsion sous peine d'exclusion.



CHASSE AU TRÉSOR

Une journée est réservée à la chasse au trésor ou escape game. L'équipe devra faire des jeux et répondre à un questionnaire. Cette épreuve pourra faire bénéficier l'équipe d'un bonus maximum de 30 minutes.

Si l'équipe ne rend pas le questionnaire dès la fin de l'épreuve, elle encourt une pénalité de 2 heures (voir art.23 : tableau des pénalités).

ACTIVITES DE L'APRES-MIDI

Elles sont obligatoires sous peine de 15 minutes de pénalité par concurrente absente, sauf avis médical contraire (voir art.23 : tableau des pénalités).

Le port du t-shirt officiel est obligatoire pour toutes les activités de l'après-midi.

ARTICLE 22 : ABANDON MÉDICAL OU VOLONTAIRE

Les abandons volontaires pendant l'épreuve se font obligatoirement aux contrôles de passage (CP) auprès d'un commissaire de course. Pour les abandons médicaux ils se font sur décision de l'équipe médicale.

Abandon volontaire pendant l'étape

Chaque abandon volontaire d'une concurrente avant ou pendant l'étape pénalise l'équipe de 2 heures. Le lendemain, l'équipe doit prendre le départ de la course à 2 personnes minimum.

Par mesure de sécurité, une concurrente seule ne pourra pas prendre le départ d'une épreuve (sauf pour le tir à l'arc).

Abandon médical

Un abandon sur décision médicale (arrêt d'une des concurrentes sur ordre d'un médecin, avant ou pendant l'épreuve) entraîne une pénalité de 30 minutes et ne peut pas faire l'objet d'une réclamation.

Dans le cas où une équipe subit plus d'un abandon médical avant ou pendant l'épreuve, l'équipe est arrêtée pour l'étape du jour. Le temps pris en compte est celui de la dernière équipe de l'étape plus 30 minutes de pénalités.

Dans le cas où une concurrente passerait outre cet ordre médical de stopper l'activité physique au moment décidé par le médecin, l'équipe est exclue de la course définitivement et l'organisation décline toute responsabilité sur les séquelles physiques ou autres pouvant survenir à la totalité des membres de l'équipe.

La concurrente arrêtée sur décision médicale pourra, sur avis du médecin, prendre le départ de la course le lendemain.

Si elle ne reprend pas le départ le lendemain, son n'équipe ne pourra continuer le raid qu'à condition d'être au minimum 2 dans l'équipe.

Chaque concurrente, après abandon médical, devra signer le livre d'infirmerie.

ARTICLE 23 : PÉNALITES DE COURSE

Infraction	Pénalités
Matériel obligatoire manquant (art. 9)	30 minutes
Non port du casque de VTT obligatoire ou du gilet de sauvetage (art. 21)	Exclusion
Contrôle de passage manqué (art. 20)	1 heure par CP manqué
Dépassement de la barrière horaire (art. 17)	Arrêt de l'équipe. Le temps de course pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 1 heure
Erreur d'itinéraire sur parcours balisé (art. 21)	En fonction de la durée de l'étape
Non-remise du questionnaire "Chasse aux trésors" dès la fin de l'épreuve (art. 21)	2 heures
Non port de la tenue vestimentaire obligatoire (art. 8)	1 heure
Non-respect de la tenue vestimentaire (découpée et/ou modifiée) (art.8)	1 heure
Non-respect des zones de flocage définies par ZBO (art. 12)	1 heure
Non-respect de l'environnement et de la population	2 heures
Non-respect du matériel fourni par ZBO	1 heure
Utilisation de moyens de propulsion non autorisés (art. 21)	Exclusion
Utilisation de moyens de déplacement non autorisés (art. 21)	Exclusion
Non-respect des consignes de sécurité (art. 21)	2 heures
Non respect des décisions médicales (art. 22)	Exclusion
Absence d'une concurrente lors des briefings (art. 13)	15 minutes par concurrente
Absence d'une concurrente lors sur les activités de l'après-midi (art. 21)	15 minutes par concurrente et par activité

ABANDON ÉQUIPE DE 3

Premier abandon volontaire avant ou pendant l'étape	2 heures
Second abandon volontaire acant ou pendant la même étape	Arrêt de l'équipe. Le temps pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 2 heures
Premier abandon médical avant ou pendant l'étape	30 minutes
Second abandon médical avant ou pendant la même étape	Arrêt de l'équipe. Le temps pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 30 minutes

ABANDON ÉQUIPE DE 2

Abandon volontaire avant ou pendant l'étape	Arrêt de l'équipe. Le temps de course pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 2 heures
Abandon médical avant ou pendant l'étape	Arrêt de l'équipe. Le temps de course pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 30 minutes

Pour les équipes de 2 :

Un arrêt définitif d'une des deux concurrentes, ne permet pas à la coéquipière de continuer le Raid et l'équipe sera considérée



hors course et hors classement. La coéquipière restant seule peut demander à être adoptée soit par une équipe de 2 soit par une équipe de 3, à condition que les deux parties soient d'accord et que la direction de course valide cette adoption.

ARTICLE 24 : MÉDICAL

Le raid Amazones est médicalisé par une équipe de médecins urgentistes rompus aux secours en haute montagne. Une équipe médicale est à la disposition des concurrentes avant, pendant et après les épreuves et ce durant toute la durée de l'événement. En dehors des épreuves, une permanence médicale est assurée à l'infirmerie.

La société ZBO s'engage à ne divulguer aucune des informations médicales fournies par les concurrentes. Ces informations sont demandées dans le seul but d'optimiser la mise en place des services médicaux sur le terrain. Tous les formulaires sont confidentiels et seul le corps médical a un droit de regard dessus.

ARTICLE 25 : VACCINATION

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite est conseillée.

Autres vaccinations conseillées : fièvre typhoïde, hépatites virales A.



ARTICLE 26 : TROUSSE A PHARMACIE

L'équipe médicale ne saurait trop vous encourager à prendre conseil auprès d'un(e) pharmacien(ne) et de votre médecin traitant pour vous aider à constituer votre propre trousse médicale. Ces informations issues de notre expérience n'étant données qu'à titre informatif.

Pour celles qui ont un traitement personnel à prendre, penser à le prendre avec l'ordonnance pour ne pas avoir de problèmes au passage de douane.

Pour celles qui auraient le mal des transports, veuillez anticiper et prendre avis auprès de votre médecin traitant.

Vous pouvez vous munir d'une petite pharmacie personnelle, notamment pour les ampoules, au compeed il vaut mieux préférer la double peau, demandez à votre pharmacien.

Non obligatoire et à titre indicatif, l'équipe médicale de ZBO vous conseille de vous équiper d'une trousse à pharmacie par équipe avec :

- antalgiques-antipyrétiques paracétamol 1000
- antalgique de niveau 2 IXPRIM ou équivalent
- anti-inflammatoire PROFENID 100 LP KETUM GEL pour application locale
- antispasmodique pour douleurs abdominales SPASFON LYOC
- antidiarrhéique TIORFAN SMECTA ou LACTEOL fort
- antinauséeux VOGALENE LYOC
- antihistaminique pour allergies AERIUS ou ZYRTEC . ONCTOSE crème pour réactions aux piqûres d'insectes
- collyres pour irritation des yeux, larmes artificielles en unidoses
- Collyre ophtalmique : BIOCIDAN
- VASELINE un tube
- IALUSET ou CICAPLAIE un tube
- petits ciseaux
- pince écharde
- compresses
- double peau type (pas de compeed)
- DAKIN un petit flacon
- sérum physiologique unidoses
- antipaludéen si nécessaire
- traitement personnel avec ordonnance

Vous certifiez à la société ZBO, organisateur de l'événement auquel vous vous inscrivez que vous reconnaissez avoir lu l'intégralité du règlement de course et que vous vous engagez à le respecter dans sa totalité.

Votre signature

Prénom Nom